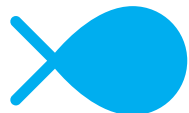




MARSEILLE, FRANCE '12



LES **ENGAGEMENTS** DES PRÉSIDENTS DES COMITÉS DE BASSIN FRANÇAIS

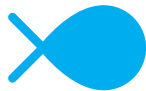
Les organismes de bassin français souhaitent jouer un rôle important dans la dynamique de progrès issue du sixième Forum Mondial de l'Eau.

En rassemblant toutes les parties prenantes dans la gestion de l'eau et des milieux aquatiques les douze comités de bassin français élaborent, de façon concertée et à l'échelle des bassins hydrographiques, des plans de gestion débouchant sur des actions concrètes, opérationnelles et régulièrement évaluées. Acteurs du développement durable, ils sont très fortement impliqués dans la mise en œuvre de la Directive cadre sur l'eau européenne, tant en métropole que dans les départements ultramarins.

Pour cela, ils s'appuient sur des établissements publics de l'Etat -les agences de l'eau et l'Onema-, ou locaux pour les bassins ultramarins -les offices de l'eau-, qui leur donnent les moyens financiers et techniques pour élaborer et mettre en œuvre leurs plans de gestion en soutenant les actions nécessaires pour en atteindre les objectifs.

Ils sont engagés dans de nombreux partenariats institutionnels et dans des opérations de solidarité et de coopération décentralisée.

Il convient maintenant de renforcer ces actions en prenant des engagements concrets qui s'appuient sur ceux du Réseau International des Organismes de Bassin.



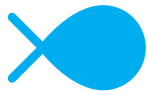
Ainsi, nous, présidents des comités de bassin français, considérons :

- que la gestion intégrée et partenariale des milieux aquatiques à l'échelle des entités hydrographiques, associée à une bonne gouvernance, est le moyen le plus efficace pour garantir la satisfaction de tous les besoins en eau de qualité et en quantité suffisante, dans un cadre de développement durable ;
- que la gestion concertée des bassins fluviaux transfrontaliers est une des conditions pour assurer la paix et un partage équitable de l'eau entre les nations ;
- qu'une gestion des eaux efficiente et pérenne passe par l'éducation, la formation et la sensibilisation des acteurs de l'eau et des populations ;
- que les décisions en matière de gestion des eaux doivent reposer sur des connaissances objectives et partagées sur l'état de la ressource et des milieux et sur les activités ayant des impacts sur ceux-ci ;
- que la perspective des changements globaux (climat, démographie, urbanisation) doit conduire les acteurs de l'eau à adopter dès maintenant une vision à long terme pour gérer l'eau à l'échéance de la moitié du 21^e siècle ;
- que l'atteinte des objectifs du millénaire, qui ont pris beaucoup de retard, passe par une aide technique et financière renforcée de la part des pays développés vers les pays les plus démunis.

Nous engageons pour :

1- Promouvoir la "démocratie de l'eau" grâce aux partenariats institutionnels

- à proposer à la Commission européenne, lors du réexamen de la directive-cadre sur l'eau, d'y inclure le principe de la mise en place d'organismes de bassin sur l'ensemble des districts hydrographiques de l'Union européenne ;
- à renforcer, à partir de 2013 et dans le cadre de la solidarité nationale, les partenariats institutionnels et techniques entre les comités de bassin métropolitains et ultramarins, notamment pour la mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau et de la directive relative aux eaux résiduaires urbaines ;
- à favoriser d'ici 2015 des démarches de coopération inter régionale au sein de la zone Caraïbes, de l'Afrique et de l'Océan Indien, notamment à l'égard des îles-bassin, afin de partager l'expérience des comités de bassin ultramarins français avec les pays proches ;



- à renforcer dès 2012, en France et avec les bassins partenaires, les actions de formation et de sensibilisation des différents groupes d'usagers et des citoyens pour améliorer la participation à la prise de décision pour la gestion de l'eau et des milieux aquatiques;
- à soutenir, pour ce qui concerne les bassins métropolitains et pour favoriser la "démocratie de l'eau" de par le monde, des démarches pour la mise en place d'organismes de bassin et à conclure au moins 10 accords de partenariat supplémentaires d'ici 2015 avec les bassins hydrographiques demandeurs;
- à soutenir dans le même objectif que ci-dessus, pour ce qui concerne les bassins ultramarins, des démarches pour la mise en place d'organismes de bassin dans les régions proches;
- à partager dès 2012, dans le cadre de ces partenariats, nos expériences sur la gestion anticipée des impacts probables des changements globaux, notamment ceux du climat, de la démographie et de l'urbanisation.



2- Contribuer à l'atteinte des objectifs du millénaire grâce à la coopération décentralisée

- à mobiliser les autorités locales françaises afin qu'au moins 150 collectivités supplémentaires signent le pacte d'Istanbul d'ici 2015;
- à renforcer le financement d'actions de solidarité dans le cadre de la coopération décentralisée en y consacrant d'ici 2015 dans tous les bassins métropolitains 1% des moyens disponibles, les bassins ultramarins s'efforçant d'initier de telles opérations dans la mesure de leurs moyens;
- à nous assurer, dès 2012, que dans les opérations de solidarité financées dans le cadre de la coopération décentralisée:
 - la sensibilisation, l'éducation et la formation des acteurs de l'eau et des citoyens soient considérées comme des priorités effectives pour assurer le bon usage et l'entretien des installations et l'autonomie des gestionnaires;
 - que soient partout institués des dispositifs transparents de gestion, de tarification et de suivi/régulation des services d'eau et d'assainissement;
- à promouvoir sur la base de notre expérience, à partir de 2012, en Europe et auprès de chaque Etat dans lequel nous avons noué des partenariats institutionnels, des dispositifs qui permettent aux autorités locales de financer des actions de coopération dans le domaine de l'eau.



Les signataires

Martin MALVY
*Président
du comité de bassin
Adour-Garonne*

Hervé POHER
*Président
du comité de bassin
Artois-Picardie*

Paul GIACCOBI
*Président
du Conseil Exécutif
Corse*

Amélius HERNANDEZ
*Président
du comité de bassin
Guadeloupe*

Serge BAFAU
*Président
du comité de bassin
Guyane*

Serge LEPELTIER
*Président
du comité de bassin
Loire-Bretagne*

Daniel CHOMET
*Président
du comité de bassin
Martinique*

Ibrahim Amedi BOINAHERY
*Président
du comité de bassin
Mayotte*

Eric FRUTEAU
*Président
du comité de bassin
Réunion*

Claude GAILLARD
*Président
du comité de bassin
Rhin-Meuse*

Michel DANTIN
*Président
du comité de bassin
Rhône-Méditerranée*

André SANTINI
*Président
du comité de bassin
Seine-Normandie*